

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires sociales

Convocation¹

Mardi 2 avril 2019 - 14h00
Rue du Lombard, 69 – Salle 206

Ordre du jour

- 1. Auditions relatives à la thématique des mariages forcés et des violences faites aux femmes au nom de l'honneur**

Rapporteuse : Mme Nadia El Yousfi

- Recommandations de la commission.
-
- 2. Proposition de résolution pour une prise en charge adaptée des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches**
déposée par M. Jamal Ikazban, Mme Julie de Grootte et Mme Caroline Persoons
doc. 141 (2018-2019) n° 1
(*Sous réserve de la prise en considération de la proposition de résolution en séance plénière de ce vendredi 29 mars 2019*)
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
 - Exposé des auteurs de la proposition de résolution.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des points du préambule et du dispositif.
 - Vote de l'ensemble de la proposition de résolution.

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

3. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale
doc. 142 (2018-2019) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale.
- Discussion générale.
- Discussion et vote des articles.
- Vote de l'ensemble du projet de décret.

4. Divers

Composition de la commission

Présidente : Mme Dominique Dufourny
Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Pierre Kompany

Membres effectifs :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Simone Susskind
MR : Mme Dominique Dufourny, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman
DéFI : M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Pierre Kompany
Ecolo : Mme Anne Herscovici

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Bea Diallo, Mme Véronique Jamouille, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Julien Uyttendaele
MR : M. Alain Courtois, M. Willem Draps, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : M. Michel Colson, Mme Martine Payfa, Mme Caroline Persoons
cdH : M. André du Bus de Warnaffe, M. Bertin Mampaka Mankamba
Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).